



Ad Lib

Collaboration

AU FIL DES REGISTRES PAROISSIAUX

Louis Richer (4140)

LA SÉPULTURE CHEZ NOS ANCÊTRES

Au XVIII^e siècle, les actes de sépulture des gens du peuple nous renseignent peu sur les parents présents à l'inhumation. Voici un exemple qui fait exception. Le 12 décembre 1745, le curé François Guillory, prêtre missionnaire de Saint-Jean, île d'Orléans, officie à la sépulture de Charles Genest, *père de famille, 70 ans, muni de tous ses sacrements*. En plus, il fait mention de la présence de *ses deux garçons, ses deux filles (et) son neveu Jacques Ouimet*.

ON NE PEUT PAS EMPÊCHER UN CŒUR D'AIMER, MÊME SI L'ON EST PRISONNIER

Le 5 septembre 1694, le curé Pierre Rémy de la paroisse des Très-Saints-Anges de Lachine bénit le mariage de Mathieu Perrein dit Garao et Jeanne Pilet. Ces derniers avaient déjà fait baptiser un enfant, Joseph, quelques jours auparavant, le 19 août, à l'église Notre-Dame de Montréal.

Selon leur acte de mariage, Mathieu et Jeanne s'étaient rencontrés en captivité au village des Oneyouts. En route pour livrer des marchandises au fort Catarauqui (Kingston) en 1688, Mathieu avait été intercepté par les Iroquois, alors que Jeanne avait été capturée l'année suivante dans des circonstances non révélées. Selon des témoignages dignes de foi, leur union avait été bénie une première fois par un père jésuite, lui aussi en captivité dans le même village.

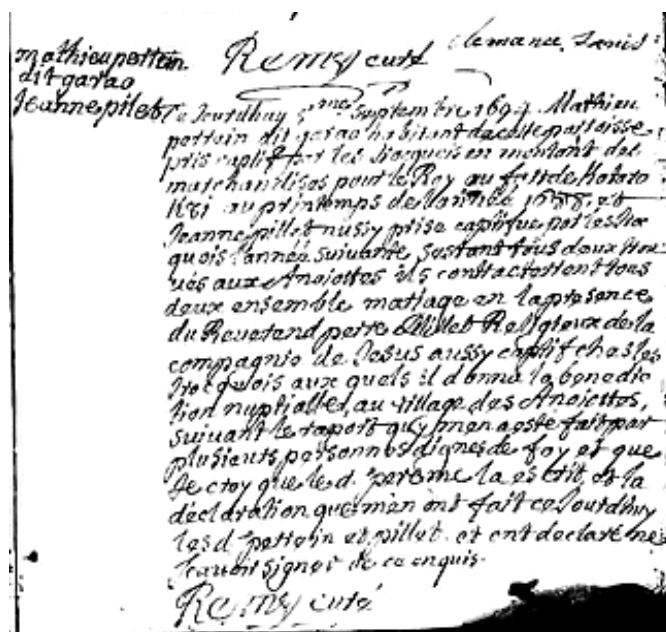
Ce que l'acte de mariage ne dit pas, ou que le curé Rémy ne savait pas, c'est que Jeanne Pilet avait été mariée une première fois avec François Éthier le 22 avril 1686 à l'église de la Sainte-Famille de Boucherville. Elle avait eu deux enfants de

cette première union dont un fils, Jacques, né le 28 avril 1689 à Lachenaie. François Éthier est décédé en août 1689 au même endroit. Mathieu Perrein et Jeanne Pilet ont eu par la suite neuf autres enfants, dont trois paires de jumeaux.

UN PRÊTRE MARIÉ QUI MARIE ET QUI BAPTISE

Wilfrid Damien Richer, que nous avons déjà rencontré dans une chronique antérieure (*L'Ancêtre*, numéro 306, volume 40, printemps 2014), avait épousé une de ses paroissiennes, Éliza Côté, le 12 juillet 1897 à l'église presbytérienne d'Ottawa. Le même jour, de retour d'Ottawa, il préside au mariage d'Alfred Laflamme et Philomène Fournier, dans sa paroisse de Notre-Dame-des-Neiges à Masson, en Outaouais. La mention habituelle « nous prêtre soussigné » n'apparaît pas dans l'acte de mariage, ce qui ne l'empêche pas de leur donner « la bénédiction nuptiale » et de signer le document.

Le 12 août suivant, dans la même paroisse, il baptise Paul Aldéric McCamoe, fils de Paul et Marguerite Aubé. Il s'agit de son dernier acte en tant que curé ou plutôt en tant qu'officier civil. Selon le journal local, *The Buckingham Post* du lendemain, Wilfrid Damien a déjà annoncé à ses paroissiens qu'il quittait pour des raisons de santé et qu'il ferait ses adieux le dimanche suivant. Il a demeuré encore plus de dix ans dans l'Outaouais, à Val-des-Bois, où lui et son épouse ont eu cinq enfants avant d'aller s'établir en Saskatchewan, au grand soulagement des



Acte de mariage de Mathieu Perrein et Jeanne Pilet.
Source : Fonds Drouin.

autorités religieuses. Le couple Richer-Côté était pour elles une source de scandales et un mauvais exemple à donner.

SÉPULTURE DE JOSEPH GUIBORD

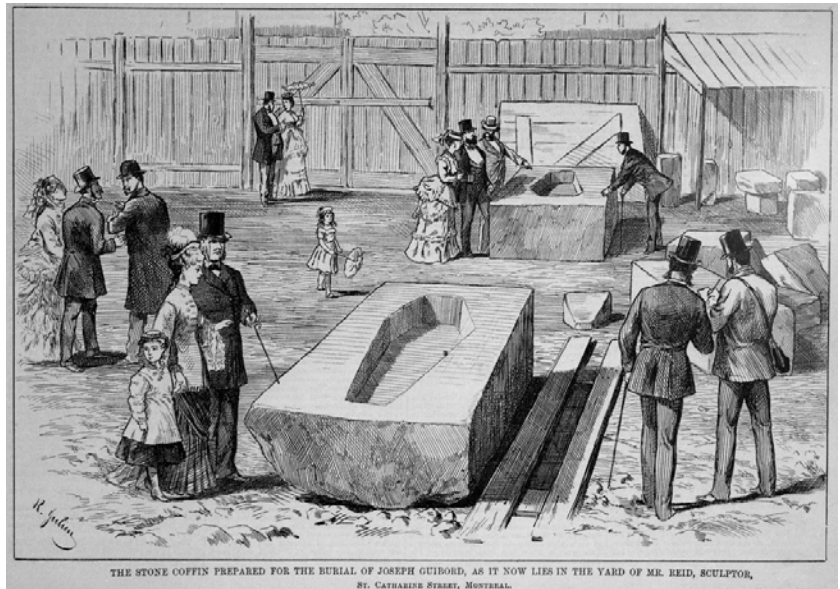
Le 16 novembre 1875, Benjamin-Victor Rousselot, curé de la paroisse de Notre-Dame de Montréal laquelle est propriétaire du cimetière Côte-des-Neiges, assiste à l'inhumation de Joseph Guibord, typographe. Or, ce dernier était décédé depuis six ans, soit le 18 novembre 1869. On peut lire dans l'acte de décès *a été inhumé en présence de nous soussigné curé de la paroisse de Notre-Dame sans aucune des cérémonies de l'Église*. Habituellement, la formule utilisée est *nous curé soussigné avons inhumé le corps de...* Le curé Rousselot agissait donc en tant qu'officier civil, comme il l'indique à un interlocuteur qui lui demandait de justifier sa présence à l'inhumation.

Dans l'histoire du Québec, *l'affaire Guibord* symbolise la lutte à finir entre l'Église catholique, d'une part, bastion des valeurs traditionnelles basées sur l'autorité divine et, d'autre part, l'Institut canadien qui regroupait de jeunes intellectuels ouverts aux nouvelles idées libérales et démocratiques de l'époque. Le 29 août 1869, M^{gr} Ignace Bourget, dans une ordonnance lue par tous les curés des paroisses du diocèse de Montréal, proclame que tous ceux qui persistent à demeurer membres de l'Institut canadien seront privés des sacrements à l'heure de la mort. Aussi, ils ne pourront pas être inhumés en terre bénite. Cette ordonnance faisait suite à un décret de l'Inquisition qui avait mis à l'index *l'Annuaire de l'Institut canadien pour 1868*, condamnant son contenu jugé contraire aux doctrines de l'Église de Rome.

Joseph Guibord était membre de l'Institut canadien et, sur son lit de mort, trois mois plus tard, il refusait d'en démissionner. Encouragée par des membres de son entourage, la veuve, Henriette Brown, poursuit les autorités du cimetière de la Côte-des-Neiges qui ont refusé la sépulture de son mari dans le lot familial. La cause se rend jusqu'au plus haut tribunal de l'époque, le Conseil privé de Londres, qui donne raison aux amis du défunt, six ans plus tard. Henriette Brown était décédée entre-temps.

Le 2 septembre 1875, une foule hostile évaluée à 2000 personnes empêche une première tentative de sépulture de Joseph Guibord dans le cimetière de la Côte-des-Neiges. Le 16 novembre suivant, l'inhumation a finalement lieu en présence d'une foule aussi nombreuse mais, cette fois-ci, tenue en respect par les autorités policières de la Ville assistées d'un régiment de l'armée régulière et d'artilleurs avec leurs canons.

Finalement, M^{gr} Bourget aura le dernier mot. Il déclare le lieu de sépulture *interdit et séparé du reste du cimetière* et écrit : *Là repose un Révolté que l'on a enterré par la force des armes.*



THE STONE COFFIN PREPARED FOR THE BURIAL OF JOSEPH GUIBORD, AS IT NOW LIES IN THE YARD OF MR. REID, SCULPTOR, ST. CATHARINE STREET, MONTREAL.

Dessin d'Henri Julien, consulté au site du *Dictionnaire biographique du Canada en ligne* www.biographi.ca/bioimages/h100.441.jpg

Pour en savoir plus :

- RIOUX, Jean-Roch. « Guibord, Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval/Université de Toronto, 2003, p. 377-378.
- Journal *La Minerve*, 17 novembre 1875.

DEUX ÉPOUSES ET DEUX ENFANTS EN 33 MOIS

Le 15 janvier 1917, Pierre Falardeau épouse Clara Marleau à l'église de Saint-Médard à Coteau-Station. Cette dernière, fille de Godefroy Marleau et Marie Hamelin, est née le 10 janvier 1897 à Saint-Polycarpe. Moins de deux ans après le mariage, le 25 octobre 1918, Clara décède des suites d'un accouchement. L'enfant, baptisée Marie Alma Pauline, meurt le même jour. La mère et l'enfant sont inhumées ensemble le lendemain à Montréal, au cimetière de la Côte-des-Neiges. Deux mois plus tard, Pierre épouse la sœur jumelle de sa première femme, Aléana (Léona), le 28 décembre 1918 à l'église de L'Immaculée-Conception à Montréal. Le 26 octobre suivant, Aléana met au monde un premier enfant, Marie Alicia Clara. Ainsi, entre janvier 1917 et octobre 1919, en moins de trois ans, Pierre Falardeau a épousé les deux sœurs jumelles qui ont eu chacune un enfant.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à cette adresse : Lrichersgg@videotron.ca